

DATE DE CONVOCATION :	L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie,
22 août 2023	sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,
	<u>ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance</u> : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA – Serge BERNARD – Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – Eliane GEOFFROY – Corinne JOURDAN – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON – Jessica ROSINET – Pascal ROUSSET – Hélène TALARCZYK – Ilyes TELALI – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES – Jérémie VIAL
NOMBRE DE CONSEILLERS :	
EN EXERCICE :27	
PRÉSENTS : 19	
PROCURATIONS: 4	
VOTANTS : 23	<u>Avaient donné procuration</u> : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) - Jean-Luc PETIT (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) –Patrick RAMON (pouvoir à Jérémie VIAL) – Geneviève TABARET (pouvoir à Yannick PAQUE)
POUR : 23	
ABSTENTION: 0	
CONTRE : 0	<u>Étaient absents excusés</u> : Madame et Messieurs Nathalie LACOSTE –Yann FLAMANT – Willy GABRIEL - Kenan SOLMAZ -
N° 2023-88	M Jean-Pierre PODKOWA a été élu secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION : Programme 1 arbre 1 habitant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'action sanitaire et sociale

Vu le Code de l'environnement

Vu les délibérations de l'assemblée départementale du 17 mars 2022 relatives à la politique de transition écologique du Département et au projet « Un arbre un habitant en Isère »

Vu la délibération de l'assemblée départementale du 21 octobre 2022 relative au règlement d'intervention « Un arbre, un habitant en Isère » axe cadre de vie

Considérant que les projets de plantation d'arbres sur le complexe sportif, le square Bertin et la place des bénédictins peuvent prétendre à ce financement du département ,

Considérant les échéances imposées par le département pour le dépôt des dossiers par les communes,

Après avoir délibéré, **Le Conseil municipal, à l'unanimité** :

- CONFIRME ce projet de plantation
- APPROUVE la procédure initiée par les services municipaux, à savoir le dépôt du dossier au préalable de la présente délibération

- ARRETE le plan financement comme suit :

Dépenses	Recettes	
20 000 € HT	Département Isère (programme « un arbre, un habitant »)	10 000 €
	reste à charge communal	10 000 €

- AUTORISE le Maire à mener la procédure afférente



Le Maire
Yannick PAQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.